Nations Unies A/63/485

Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 70 de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 13 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre (A/62/900) du 1er juillet 2008 que vous a adressée le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de Sa Majesté rejette la teneur de cette lettre de même que l'affirmation selon laquelle les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud feraient partie intégrale du territoire national argentin.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

C'est sur le principe de l'autodétermination qui est consacré par la Charte des Nations Unies que se fonde notre position sur la souveraineté des îles Falkland. Il ne peut y avoir de négociations à ce sujet tant que les habitants de ces îles ne le voudront pas. Ces habitants font périodiquement savoir qu'ils ne veulent ni perdre la souveraineté britannique ni devenir indépendants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 70 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) John **Sawer**

08-55520 (F) 171008 171008